

# Diagnostic de performance énergétique - logement (6.1)

N°: 2128V1000945Q Valable jusqu'au : 05/04/2031 Type de bâtiment : Maison individuelle Année de construction : 2009 Surface habitable : 114,49 m <sup>2</sup> Adresse : 5 rue de Bel Air, Mersantes 28220 SAINT-HILAIRE-SUR-YERRE	Date : 06/04/2021 Date de visite : 06/04/2021 Diagnostiqueur : DUVALLET JEAN-LUC 8 Rue de la vallée Douy 28220 CLOYES LES TROIS RIVIERES Numéro certification : DTI/0707-002 Signature :  <p style="text-align: center;"><b>DIAG ENERGY</b>                  8 Bis, Rue de la vallée                  28220 DOUY                  Tél/Fax 09 65 18 68 41 ou 06 79 92 55 65                  Diag.Energy@Orange.fr                  Siren : 513 951 000</p>
---	--

<b>Propriétaire :</b> Nom : Mr Mme WAGNER Johann Adresse : 5 rue de Bel Air, Mersantes 28220 SAINT-HILAIRE-SUR-YERRE	<b>Propriét. des installations communes (s'il y a lieu) :</b> Nom : Adresse :
---	---

## Consommations annuelles par énergie

obtenus par la méthode 3CL, version 1.3, estimées au logement, prix moyen des énergies indexés au 15/08/2015

	Consommations en énergies finales	Consommations en énergie primaire	Frais annuels d'énergie
	Détail par énergie et par usage en kWh <sub>EF</sub>	Détail par usage en kWh <sub>EP</sub>	
<b>Chauffage</b>	Electricité : 6185 kWh <sub>EF</sub> Bois : 2857 kWh <sub>EF</sub>	18815 kWh <sub>EP</sub>	<b>967,37 €</b>
<b>Eau chaude sanitaire</b>	Electricité : 2241 kWh <sub>EF</sub>	5782 kWh <sub>EP</sub>	<b>245,64 €</b>
<b>Refroidissement</b>			
<b>CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE POUR LES USAGES RECENSES</b>	Electricité : 8427 kWh <sub>EF</sub> Bois : 2857 kWh <sub>EF</sub>	24597 kWh <sub>EP</sub>	<b>1413,69 €</b> Abonnements compris

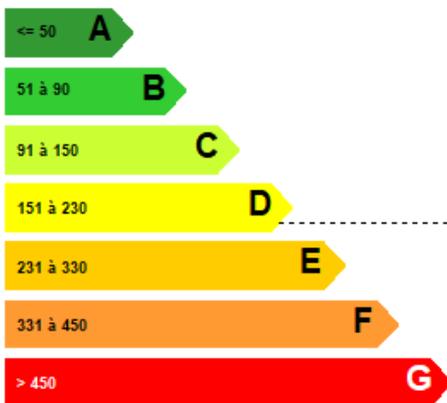
**Consommations énergétiques (en énergie primaire) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement**

**Emissions de gaz à effet de serre (GES) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement**

<b>Consommation conventionnelle :</b>	214,8 kWh <sub>EP</sub> /m <sup>2</sup> .an	<b>Estimation des émissions :</b>	10,8 kg <sub>éq</sub> CO <sub>2</sub> /m <sup>2</sup> .an
---------------------------------------	---	-----------------------------------	---

sur la base d'estimations au logement

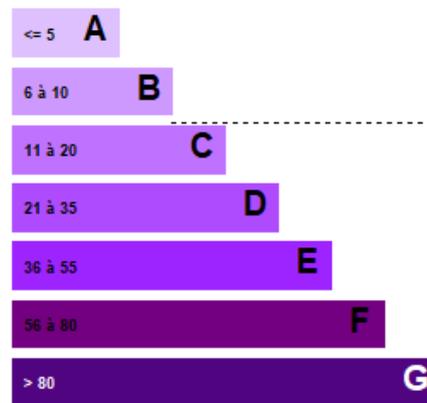
*Logement économe*



Logement

**214,8**  
kWh<sub>EP</sub>/m<sup>2</sup>.an

*Faible émission de GES*



Logement

**10,8**  
kg<sub>éq</sub>CO<sub>2</sub>/m<sup>2</sup>.an

*Forte émission de GES*

<b>Diagnostic de performance énergétique - logement (6.1)</b>		
<b>Descriptif du logement et de ses équipements</b>		
<b>Logement</b>	<b>Chauffage et refroidissement</b>	<b>Eau chaude sanitaire, ventilation</b>
<b>Murs :</b> - Mur en blocs de béton creux Ep 23cm avec isolant (ITI) Ep=10 cm - Mur en blocs de béton creux Ep 23cm avec isolant (ITI) Ep=4,5 cm - Mur en blocs de béton creux Ep <=20cm avec isolant (ITI) Ep=4,5 cm	<b>Système de chauffage :</b> - Chauffage à effet joule	<b>Système de production d'ECS :</b> - Production ECS Electrique 300 L
<b>Toiture :</b> - Plafond solives bois avec ou sans rempl. isolé (ITI) Ep=40 cm	<b>Emetteurs :</b> - Convecteur électrique NF Catégorie C + insert	<b>Système de ventilation :</b> - VMC SF Auto réglable
<b>Menuiseries :</b> - Fen.bat. PVC double vitrage(VIR) argon 16mm Avec volets - Fen.bat. PVC double vitrage(VIR) argon 16mm Sans volet - Porte en PVC avec double vitrage	<b>Système de refroidissement :</b> - NEANT	
<b>Plancher bas :</b> - Plancher entrevous terre-cuite, poutres béton (ITE) Ep=6 cm (évalué selon année de construction)	<b>Rapport d'entretien ou d'inspection des chaudières joint :</b> Non requis	
<b>Énergies renouvelables</b> Bois	Quantité d'énergie d'origine renouvelable:	<b>24,95 kWhEP/m<sup>2</sup>.an</b>
Type d'équipements présents utilisant des énergies renouvelables : - Générateur bois		
<p><b>Pourquoi un diagnostic</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour informer le futur locataire ou acheteur ;</li> <li>- Pour comparer différents logements entre eux ;</li> <li>- Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.</li> </ul> <p><b>Consommation conventionnelle</b></p> <p>Ces consommations sont dites conventionnelles car calculées pour des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standard), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu.</p> <p>Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarter fortement de celui choisi dans les conditions standard.</p> <p><b>Conditions standard</b></p> <p>Les conditions standard portent sur le mode de chauffage (températures de chauffe respectives de jour et de nuit, périodes de vacance du logement), le nombre d'occupants et leur consommation d'eau chaude, la rigueur du climat local (température de l'air et de l'eau potable à l'extérieur, durée et intensité de l'ensoleillement). Ces conditions standard servent d'hypothèses de base aux méthodes de calcul. Certains de ces paramètres font l'objet de conventions unifiées entre les méthodes de calcul.</p> <p><b>Constitution des étiquettes</b></p> <p>La consommation conventionnelle indiquée sur l'étiquette énergie est obtenue en déduisant de la consommation d'énergie calculée, la consommation d'énergie issue éventuellement d'installations solaires thermiques ou pour le solaire photovoltaïque, la partie d'énergie photovoltaïque utilisée dans la partie privative du lot.</p>	<p><b>Énergie finale et énergie primaire</b></p> <p>L'énergie finale est l'énergie que vous utilisez chez vous (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc.). Pour que vous disposiez de ces énergies, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle que vous utilisez en bout de course. L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.</p> <p><b>Usages recensés</b></p> <p>Dans les cas où une méthode de calcul est utilisée, elle ne relève pas l'ensemble des consommations d'énergie, mais seulement celles nécessaires pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement du logement. Certaines consommations comme l'éclairage, la cuisson ou l'électroménager ne sont pas comptabilisées dans les étiquettes énergie et climat des bâtiments.</p> <p><b>Variations des conventions de calcul et des prix de l'énergie</b></p> <p>Le calcul des consommations et des frais d'énergie fait intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. La mention « prix de l'énergie en date du... » indique la date de l'arrêté en vigueur au moment de l'établissement du diagnostic.</p> <p>Elle reflète les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national.</p> <p><b>Énergies renouvelables</b></p> <p>Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergie renouvelable produite par les équipements installés à demeure.</p>	

# Diagnostic de performance énergétique - logement (6.1)

## Conseils pour un bon usage

En complément de l'amélioration de son logement (voir page suivante), il existe une multitude de mesures non coûteuses ou très peu coûteuses permettant d'économiser de l'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ces mesures concernent le chauffage, l'eau chaude sanitaire et le confort d'été.

### Chauffage

- Réglez et programmez : La régulation vise à maintenir la température à une valeur constante, réglez le thermostat à 19 °C ; quant à la programmation, elle permet de faire varier cette température de consigne en fonction des besoins et de l'occupation du logement. On recommande ainsi de couper le chauffage durant l'inoccupation des pièces ou lorsque les besoins de confort sont limités. Toutefois, pour assurer une remontée rapide en température, on dispose d'un contrôle de la température réduite que l'on règle généralement à quelques 3 à 4 degrés inférieurs à la température de confort pour les absences courtes. Lorsque l'absence est prolongée, on conseille une température "hors-gel" fixée aux environs de 8°C. Le programmeur assure automatiquement cette tâche.
- Réduisez le chauffage d'un degré, vous économiserez de 5 à 10 % d'énergie.
- Éteignez le chauffage quand les fenêtres sont ouvertes.
- Fermez les volets et/ou tirez les rideaux dans chaque pièce pendant la nuit.
- Ne placez pas de meubles devant les émetteurs de chaleur (radiateurs, convecteurs,...), cela nuit à la bonne diffusion de la chaleur.

### Eau chaude sanitaire

- Arrêtez le chauffe-eau pendant les périodes d'inoccupation (départs en congés,...) pour limiter les pertes inutiles.
- Préférez les mitigeurs thermostatiques aux mélangeurs.

### Aération

Si votre logement fonctionne en ventilation naturelle :

- Une bonne aération permet de renouveler l'air intérieur et d'éviter la dégradation du bâti par l'humidité.
- Il est conseillé d'aérer quotidiennement le logement en ouvrant les fenêtres en grand sur une courte durée et nettoyez régulièrement les grilles d'entrée d'air et les bouches d'extraction s'il y a lieu.
- Ne bouchez pas les entrées d'air, sinon vous pourriez mettre votre santé en danger. Si elles vous gênent, faites appel à un professionnel.

Si votre logement fonctionne avec une ventilation mécanique contrôlée :

- Aérez périodiquement le logement.

### Confort d'été

- Utilisez les stores et les volets pour limiter les apports solaires dans la maison le jour.
- Ouvrez les fenêtres en créant un courant d'air, la nuit pour rafraîchir.

### Autres usages

#### **Eclairage :**

- Optez pour des lampes basse consommation (fluocompactes ou fluorescentes).
- Évitez les lampes qui consomment beaucoup trop d'énergie, comme les lampes à incandescence ou les lampes halogènes.
- Nettoyez les lampes et les luminaires (abat-jour, vasques...) ; poussiéreux, ils peuvent perdre jusqu'à 40 % de leur efficacité lumineuse.

#### **Bureautique / audiovisuel :**

- Éteignez ou débranchez les appareils ne fonctionnant que quelques heures par jour (téléviseurs, magnétoscopes,...). En mode veille, ils consomment inutilement et augmentent votre facture d'électricité.

#### **Électroménager (cuisson, réfrigération,...) :**

- Optez pour les appareils de classe A ou supérieure (A+, A++,...).

# Diagnostic de performance énergétique - logement (6.1)

## Recommandations d'amélioration énergétique

Sont présentées dans le tableau suivant quelques mesures visant à réduire vos consommations d'énergie.

Les consommations, économies, efforts et retours sur investissement proposés ici sont donnés à titre indicatif et séparément les uns des autres.

Certains coûts d'investissement additionnels éventuels (travaux de finition, etc.) ne sont pas pris en compte. Ces valeurs devront impérativement être complétées avant réalisation des travaux par des devis d'entreprises.

Enfin, il est à noter que certaines aides fiscales peuvent minimiser les coûts moyens annoncés (subventions, crédit d'impôt, etc.).

La TVA est comptée au taux en vigueur.

Mesures d'amélioration	Nouvelle consommation Conventionnelle (kWhEP/m <sup>2</sup> .an)	Effort d'investissement	Économies	Rapidité du retour sur investissement	Crédit d'impôt
VMC Hygro B	190,0	€€	☆☆	🌱	0,00
Horloge	201,1	€€	☆	🌱🌱🌱🌱	30,00

Envisager la mise en place d'une horloge de programmation pour le système de chauffage et choisir un programmeur simple d'emploi. Il existe des thermostats à commande radio pour éviter les câbles de liaison et certains ont une commande téléphonique intégrée pour un pilotage à distance.

Ne pas la placer : sur une paroi ensoleillée, près d'une entrée d'air neuf, près d'une zone de courant d'air, au dessus d'un émetteur, près d'une cheminée d'agrément.

légende		
Économies	Effort d'investissement	Rapidité du retour sur investissement
☆ : moins de 100 € TTC/an	€ : moins de 200 € TTC	🌱🌱🌱🌱 : moins de 5ans
☆☆ : de 100 à 200 € TTC/an	€€ : de 200 à 1000 € TTC	🌱🌱🌱 : de 5 à 10 ans
☆☆☆ : de 200 à 300 € TTC/an	€€€ : de 1000 à 5000 € TTC	🌱🌱 : de 10 à 15 ans
☆☆☆☆ : plus de 300 € TTC/an	€€€€ : plus de 5000 € TTC	🌱 : plus de 15 ans

### Commentaires :

Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.

Pour aller plus loin, il existe des points info-énergie : [http://www.ademe.fr/particuliers/PIE/liste\\_eie.asp](http://www.ademe.fr/particuliers/PIE/liste_eie.asp)

Vous pouvez peut-être bénéficier d'un crédit d'impôt pour réduire le prix d'achat des fournitures, pensez-y ! <http://www.impots.gouv.fr>

Pour plus d'informations : <http://www.developpement-durable.gouv.fr> ou <http://www.ademe.fr>

Divers : Tout diagnostic technique réalisé par la société Diag Energy qui ne saurait être non réglé au plus tard le jour de la signature de l'acte authentique est réputé sans validité et non avvenu. L'officier public chargé de la rédaction de l'acte s'assurera donc de la validité des rapports au risque d'engager sa responsabilité en application de l'article 1240 du code civil.

**Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par:**  
**SOCOTEC FRANCE**

Tour Pacific  
13 Cour Valmy  
92977 PARIS LA DEFENSE CEDEX

certification: DTI/0707-002

**Assuré par GROUPAMA**

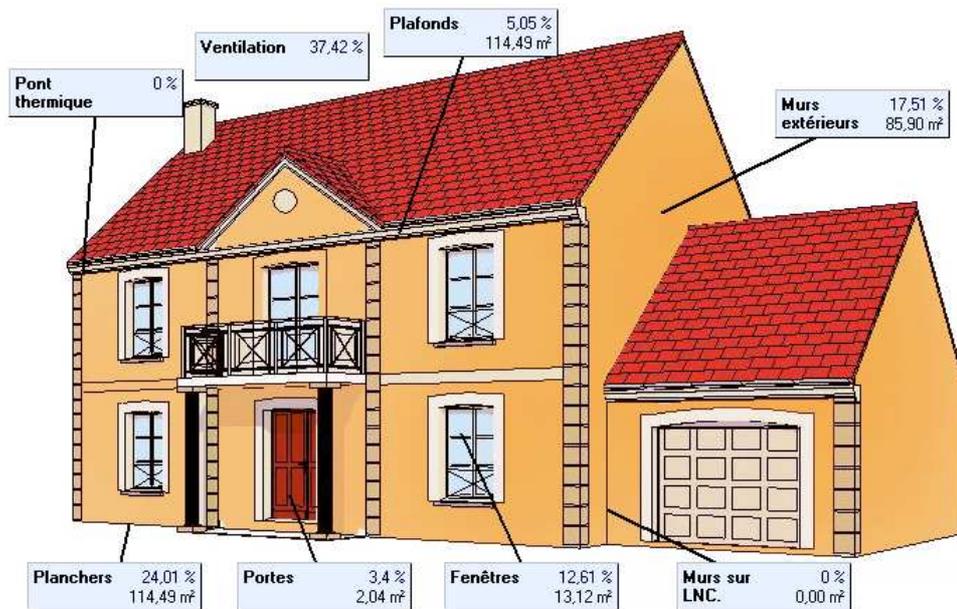
10 Rue Blaise Pascal  
BP 20337  
28006 CHARTRES CEDEX

tel: 0235126666 fax:

N°: 6000 33 33 Y

ANNEXE 8

**FICHE TECHNIQUE POUR LES DIAGNOSTICS DE PERFORMANCE ENERGETIQUE REALISES SUIVANT LA METHODE DES CONSOMMATIONS ESTIMEES**



Référence du logiciel validé : DPEWIN version V4

Référence du DPE : 2128V1000945Q

# Diagnostic de performance énergétique

## fiche technique

Cette page recense les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur dans la méthode de calcul pour en évaluer la consommation énergétique.

En cas de problème, contacter la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (<http://diagnostiqueurs.application.developpement-durable.gouv.fr>).

### Généralités

#### Généralités

Département	28
Altitude	95 m
Type de bâtiment	Maison individuelle
Année de construction	2009
Surface habitable	114,49 m <sup>2</sup>
Hauteur moyenne sous plafond	2,45 m

### Enveloppe

#### Enveloppe – Caractéristiques des murs

Code	Description	Caractéristique	Valeur
M01  U=0,348 W/m <sup>2</sup> °C	MUR n°1 Mur en blocs de béton creux Ep 23cm avec isolation par l'intérieur Ep=10 cm Avec retour d'isolant au niveau des menuiseries	U	0,348 W/m <sup>2</sup> °C
		b	1,000
		Localisation	Sur Extérieur
		Orientation	Surface
		Nord-Ouest/Nord/Nord-Est	18,32 m <sup>2</sup>
		Sud-Ouest/Sud/Sud-Est	
		Est	22,58 m <sup>2</sup>
		Ouest	30,22 m <sup>2</sup>
		Intérieure	
M02  U=0,666 W/m <sup>2</sup> °C	MUR n°2 Mur en blocs de béton creux Ep 23cm avec isolation par l'intérieur Ep=4,5 cm Avec retour d'isolant au niveau des menuiseries	U	0,666 W/m <sup>2</sup> °C
		b	1,000
		Localisation	Sur Extérieur
		Orientation	Surface
		Nord-Ouest/Nord/Nord-Est	
		Sud-Ouest/Sud/Sud-Est	3,55 m <sup>2</sup>
		Est	
		Ouest	
		Intérieure	
Code	Description	Caractéristique	Valeur

## Etude DPEV4

M03  $U=0,675 \text{ W/m}^2\text{°C}$	MUR n°3 Mur en blocs de béton creux $E_p \leq 20\text{cm}$ avec isolation par l'intérieur $E_p=4,5 \text{ cm}$ Sans retour d'isolant au niveau des menuiseries	U	0,675 W/m <sup>2</sup> °C
		b	1,000
		Localisation	Sur Extérieur
		Orientation	Surface
		Nord-Ouest/Nord/Nord-Est	5,59 m <sup>2</sup>
		Sud-Ouest/Sud/Sud-Est	
		Est	5,65 m <sup>2</sup>
		Ouest	
		Intérieure	

### Enveloppe – Caractéristiques des planchers

Code	Description	Caractéristique	Valeur
S01  $U=0,519 \text{ W/m}^2\text{°C}$	PLANCHER n°1 Plancher lourd type, entrevous terre-cuite, poutrelles béton avec isolant sous dalle (ITE) $E_p=6 \text{ cm}$	U	0,519 W/m <sup>2</sup> °C
		b	0,800
		Localisation	Sur Vide sanitaire
		Surface	114,49 m <sup>2</sup>

### Enveloppe – Caractéristiques des plafonds

Code	Description	Caractéristique	Valeur
T01  $U=0,092 \text{ W/m}^2\text{°C}$	PLAFOND n°1 Plafond entre solives bois avec ou sans remplissage avec isolation par l'intérieur (ITI) $E_p=40 \text{ cm}$  Local donnant sur des combles faiblement ventilés Surface des parois entre les locaux chauffés et le local non chauffé (parois isolées) : 114,00 m <sup>2</sup> Surface des parois entre le local non chauffé et l'extérieur (parois non isolées) : 154,00 m <sup>2</sup>	U	0,092 W/m <sup>2</sup> °C
		b	0,950
		Localisation	Sur LNC (combles perdus,...)
		Orientation	Surface
		Nord-Ouest/Nord/Nord-Est	
		Sud-Ouest/Sud/Sud-Est	
		Est	
		Ouest	
		Horizontale	
		Intérieure	114,49 m <sup>2</sup>

### Enveloppe – Caractéristiques des vitrages

Code	Description	Caractéristique	Valeur
F01  $U_{jn}=1,900 \text{ W/m}^2\text{°C}$	Fenêtre n°1 Fenêtre battant PVC double vitrage(VIR) argon 16mm Volet roulant PVC ( $e \leq 12\text{mm}$ ) Au nu intérieur Largeur dormant 5 cm Menuiserie avec joint Menuiserie verticale $\geq 75^\circ$  <b>Masques proches</b> Pas de masque  <b>Masques lointains</b> Pas de masque	$U_{jn}$	1,900 W/m <sup>2</sup> °C
		$U_w$	2,200 W/m <sup>2</sup> °C
		Orientation	Surface
		Nord-Ouest/Nord/Nord-Est	
		Sud-Ouest/Sud/Sud-Est	
		Est	7,93 m <sup>2</sup>
		Ouest	1,38 m <sup>2</sup>
		Horizontale	
		Intérieure	

Code	Description	Caractéristique	Valeur
------	-------------	-----------------	--------

## Etude DPEV4

F03  Ujn=1,800 W/m²°C	Fenêtre n°3 Fenêtre battant PVC double vitrage(VIR) argon 16mm Volet battant PVC (e>22mm) Au nu intérieur Largeur dormant 5 cm Menuiserie avec joint Menuiserie verticale >=75°	Ujn 1,800 W/m²°C	Uw 2,200 W/m²°C	
	<b>Masques proches</b> Pas de masque	<b>Masques lointains</b> Pas de masque	Orientation Surface	Nord-Ouest/Nord/Nord-Est Sud-Ouest/Sud/Sud-Est Est Ouest 2,76 m² Horizontale Intérieure
Code F02  Ujn=2,200 W/m²°C	Fenêtre n°2 Fenêtre battant PVC double vitrage(VIR) argon 16mm Sans volet Au nu intérieur Largeur dormant 5 cm Menuiserie avec joint Menuiserie verticale >=75°	Ujn 2,200 W/m²°C	Uw 2,200 W/m²°C	
	<b>Masques proches</b> Pas de masque	<b>Masques lointains</b> Pas de masque	Orientation Surface	Nord-Ouest/Nord/Nord-Est 0,45 m² Sud-Ouest/Sud/Sud-Est Est Ouest 0,60 m² Horizontale Intérieure

### Enveloppe – Caractéristiques des portes

Code F02 U=3,300 W/m²°C	Porte n°1 Porte en PVC avec double vitrage Au nu intérieur Largeur dormant env. 5 cm	U 3,300 W/m²°C	Orientation Surface	Nord-Ouest/Nord/Nord-Est Sud-Ouest/Sud/Sud-Est 2,04 m² Est Ouest Intérieure
-------------------------------	---	-------------------	------------------------	--

### Systèmes

#### Systèmes – Caractéristiques de la ventilation

Code	Description VMC SF Auto réglable après 82 La majorité des ouvrants possède des joints d'étanchéité	Caractéristique	Valeur
		Qvarep	1,650
		Smea conventionnelle	2,000
		Q4 m²	1,700
		Q4_env	366,440
		Q4	469,481
		Qvinf	29,002
		Hvent	64,229
		Hperm	9,861

#### Systèmes – Caractéristiques du chauffage

Code	Description	Caractéristique	Valeur
------	-------------	-----------------	--------

**Etude DPEV4**

	Convecteur électrique NF Catégorie C Emetteurs divisés Pas de réseau de distribution Aucun équipement d'intermittence  Présence d'un poele ou insert après 2000 ou avec label flamme verte	Bch	5870,037
		Re	0,950
		Rr	0,990
		Rd	1,000
		Rg	1,000
		Ich	

**Systemes – Caractéristiques de la production d'eau chaude sanitaire**

Code	Description	Caractéristique	Valeur
	Production ECS Electrique individuelle Production instantanée Production dans le volume habitable Les pièces desservies sont non contigües	BECS	1905,024
		Fecs	0,000
		Rd	0,850
		Rs	1,000
		Rg	1,000
		Iecs	1,176

Explication des écarts possibles entre les consommations issues de la simulation conventionnelle et celles issues des consommations réelles :

Le DPE a pour principal objectif d'informer sur la performance énergétique des bâtiments. Cette information communiquée doit ensuite permettre de comparer objectivement les différents bâtiments entre eux.

Si nous prenons le cas d'une maison individuelle occupée par une famille de 3 personnes, la consommation de cette même maison ne sera pas la même si elle est occupée par une famille de 5 personnes. De plus, selon que l'hiver aura été rigoureux ou non, que la famille se chauffe à 20°C ou 22°C, les consommations du même bâtiment peuvent significativement fluctuer. Il est dès lors nécessaire dans l'établissement de ce diagnostic de s'affranchir du comportement des occupants afin d'avoir une information sur la qualité énergétique du bâtiment. C'est la raison pour laquelle l'établissement du DPE se fait principalement par une méthode de calcul des consommations conventionnelles qui s'appuie sur une utilisation standardisée du bâtiment pour des conditions climatiques moyennes du lieu.

Les principaux critères caractérisant la méthode conventionnelle sont les suivants :

- en présence d'un système de chauffage dans le bâtiment autre que les équipements mobiles et les cheminées à foyer ouvert, toute la surface habitable du logement est considérée chauffée en permanence pendant la période de chauffe ;
- les besoins de chauffage sont calculés sur la base de degrés-heures moyens sur 30 ans par département. Les degrés-heures sont égaux à la somme, pour toutes les heures de la saison de chauffage pendant laquelle la température extérieure est inférieure à 18°C, de la différence entre 18°C et la température extérieure. Ils prennent en compte une inoccupation d'une semaine par an pendant la période de chauffe ainsi qu'un réduct des températures à 16°C pendant la nuit de 22h à 6h ;
- aux 18°C assurés par l'installation de chauffage, les apports internes (occupation, équipements électriques, éclairage, etc.) sont pris en compte à travers une contribution forfaitaire de 1°C permettant ainsi d'atteindre la consigne de 19°C ;
- le besoin d'ECS est forfaitisé selon la surface habitable du bâtiment et le département.

Ces caractéristiques du calcul conventionnel peuvent être responsables de différences importantes entre les consommations réelles facturées et celles calculées avec la méthode conventionnelle. En effet, tout écart entre les hypothèses du calcul conventionnel et le scénario réel d'utilisation du bâtiment entraîne des différences au niveau des consommations. De plus, certaines caractéristiques impactant les consommations du bâtiment ne sont connues que de façon limitée (par exemple : les rendements des chaudières qui dépendent de leur dimensionnement et de leur entretien, la qualité de mise en oeuvre du bâtiment, le renouvellement d'air dû à la ventilation, etc.).

	Bâtiment à usage principal d'habitation						Bâtiment ou partie de bâtiment à usage principal autre que d'habitation
	DPE pour un immeuble ou une maison individuelle		Appartement quand un DPE a déjà été réalisé à l'immeuble	DPE non réalisé à l'immeuble		Appartement avec système collectif de chauffage et de production d'ECS	
				Appartement avec système individuel de chauffage ou de production d'ECS			
	Bâtiment construit avant 1948	Bâtiment construit après 1948		Bâtiment construit avant 1948	Bâtiment construit après 1948		
Calcul conventionnel		X	A partir du DPE à l'immeuble		X		
Utilisation des factures	X			X		X	X

Pour plus d'informations :

[www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr), rubrique performance énergétique

[www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)